

Les propriétaires reçoivent des subventions basées sur le revenu du ménage corrigé et le montant nécessaire pour amortir l'hypothèque plus les taxes et les coûts de chauffage admissibles. Les locataires payent des loyers qui sont calculés selon une échelle des loyers proportionnés aux salaires et sont corrigés en fonction du revenu du ménage.

Programme de réparations d'urgence. En vertu de ce programme, les clients admissibles des régions rurales reçoivent des contributions pour des réparations d'urgence nécessaires pour supprimer les menaces à la santé et à la sécurité des occupants de logements existants qui ne répondent pas aux normes.

Logements pour les Indiens dans les réserves. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est le ministère fédéral responsable de l'habitation dans les réserves indiennes. La SCHL met le programme de logement sans but lucratif à la disposition des conseils de bandes et des Indiens individuels dans le cadre du programme de l'habitation dans les réserves de l'AINC, l'aide fournie équivalant à une réduction du taux d'intérêt hypothécaire à 2 %.

7.3.4 Recherche, développement et information

La SCHL a des activités de recherche et de développement sur les aspects sociaux, économiques et techniques de l'habitation et de la planification et du développement communautaires.

De plus, la SCHL conseille le gouvernement fédéral sur les questions touchant la politique de l'habitation, effectue les évaluations des programmes de l'habitation et prépare des données et des statistiques sur le logement et la construction au Canada.

La SCHL fait appel aux services de personnes, d'établissements d'enseignement, de firmes et d'organisations industrielles et professionnelles ainsi que d'autres organismes publics pour compléter le travail de son personnel en recherche et en développement dirigé.

Le programme de recherche extérieur, le programme d'encouragement à la technologie du bâtiment résidentiel et le programme de bourses de la SCHL fournissent de l'aide pour des initiatives de recherches indépendantes, la mise au point de produits de l'habitation originaux et de bourses destinées aux diplômés. Par l'entremise du Centre canadien de documentation sur l'habitation et des programmes d'information du public, la SCHL conserve et diffuse les résultats des recherches et les renseignements sur le logement au public, y compris à ceux qui ont des intérêts spéciaux dans ce secteur, afin de promouvoir la sensibilisation générale aux problèmes et aux tendances actuels dans le domaine de l'habitation.

7.4 Données du recensement et de l'enquête sur le logement

Bien que la population canadienne se soit accrue de 4.2 % depuis le dernier recensement, le nombre de logements privés occupés était, selon le recensement de 1986, en hausse de 9.4 % (ou 776,000 unités), ce qui représentait un taux de croissance supérieur au double de celui de la population.

Le nombre de logements privés occupés est passé de 8.3 millions en 1981 à un peu plus de 9 millions en 1986. L'accroissement du nombre de logements privés occupés survenu au cours de la période allant de 1981 à 1986 était toutefois nettement inférieur à celui de 16 % observé au cours des quatre recensements précédents. Ce fléchissement du taux de croissance des logements est attribuable en partie au ralentissement du taux de croissance démographique et au vieillissement des enfants de l'explosion démographique qui, pour une bonne part, ont formé de nouveaux ménages au cours des années 1970.

7.4.1 Tendances de l'accession à la propriété

Après avoir légèrement diminué de 1961 à 1976, la tendance de l'accession à la propriété a, depuis ce temps, peu changé. De tous les logements privés, 62 % étaient occupés par leur propriétaire. Le taux d'accession à la propriété allait cependant de 28 % dans les Territoires du Nord-Ouest à 80 % à Terre-Neuve.

En 1986, 17 % de tous les soutiens de ménage âgés de moins de 25 ans étaient propriétaires. Chez les personnes âgées de 25 à 34 ans, la proportion montait en flèche, pour s'élever à environ 49 %, et chez les personnes âgées de 45 à 54 ans, elle atteignait un sommet de 76 %. Chez les personnes âgées, la proportion de propriétaires était moins élevée que chez les groupes d'âge moyen; 69% des personnes âgées de 65 à 74 ans étaient propriétaires, et 57 % de celles âgées de 75 ans et plus déclaraient l'être. Ces chiffres montrent l'évolution du mode de vie de certaines personnes âgées, lesquelles ont emménagé dans des appartements en location ou des établissements pour se décharger des tâches d'entretien ménager.

Cette tendance de l'accession à la propriété reflète la notion du «cycle de vie» de la plupart des ménages. D'abord, les jeunes ménages ont tendance à louer leur logement, puis à l'acheter et à y vivre jusqu'à ce que, de nombreuses années plus tard, leurs besoins en matière d'habitation changent de nouveau.

Bref, de 1981 à 1986, les tendances des ménages et des familles observées précédemment se sont poursuivies.